

Date de convocation : 07/09/2022
Date d'affichage : 08/09/2022

Nombre de Conseillers En exercice : 26 Présents : 14 Votants : 18
--

Le quinze septembre deux mil vingt-deux à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance publique sous la présidence de Madame PERROTTE Marie-Hélène, Maire de Picauville.

Etaient présents :

BAUDE Laëtitia, CORCY Jeannine, CUQUEMELLE Marie-Hélène, DONGE Ginette, GAILLARDON Christian, LELOY Michel, LESACHEY Françoise, LEVAVASSEUR Daniel, LEVIN Jacky, MARIE Claudine, MAUBRAY Daniel, PERROTTE Guillaume, PERROTTE Marie-Hélène, TRAVERT Gilbert.

Excusés : CHANTREUIL Claude, DUVERNOIS Vincent, FLOQUET Jennifer, GERVAIS Marylise, pouvoir à PERROTTE Marie-Hélène
MARIE Hervé, pouvoir à MARIE Claudine,
ROUXEL Stéphane, pouvoir à TRAVERT Gilbert
VASLIN Jean-Jacques, pouvoir à PERROTTE Guillaume

Absents : DESMONS Sophie, HEBERT Marine, LECOEUR Christophe, MATHIEU Julien, TOURBOT Elise

Secrétaire de Séance : MARIE Claudine

03-09-2022 : Vente parcelle à l'entreprise MAHIEU LEGER

L'entreprise MAHIEU LEGER située dans la zone artisanale de la Vérangerie a sollicité l'achat d'une partie du terrain communal contigu à leur parcelle. La parcelle concernée a été cadastrée D 876 après passage du géomètre et est d'une contenance de 1829 m².

Les domaines ont estimé le prix à 10€ le m². Les terrains de ZA sont vendus par la CCBDC à 9€, prix auquel l'entreprise serait d'accord pour acheter.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,
ACCEPTE de vendre la parcelle D 876 au prix de 9 € le m²

Vote du conseil Municipal					
Pour	18	Contre	0	Abstention	0

04-09-2022 : Remboursement d'un élu pour paiement matériel technique

L'adjoint aux travaux, Claude CHANTREUIL, a avancé le paiement d'un pont mécanique pour l'atelier. Il a réglé la facture par chèque pour un montant de 990 € pour accélérer la cession.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,
ACCEPTE que Mme le Maire mandate la somme de 990 € à Mr Claude CHANTREUIL pour le rembourser

Vote du conseil Municipal					
Pour	18	Contre	0	Abstention	0

05-09-2022 : Demande subvention exceptionnelle du secours populaire

Le secours populaire n'a pas demandé de subvention en juin mais sollicite la commune pour participer au financement de la journée des oubliés des vacances qui a eu lieu à Festiland le 20 août dernier.

25 personnes de Picauville y ont participé. Il demande que la commune participe à hauteur du coût du transport pour ces personnes soit 332,50 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,
ACCEPTE d'octroyer une subvention exceptionnelle au secours populaire de 332,50 €

Vote du conseil Municipal					
Pour	18	Contre	0	Abstention	0

06-09-2022 : Convention mise à disposition local pour activité commerciale

Mme Aurélie LEMIERE-SIWELA veut développer son activité liée au bien-être. Elle est inscrite au répertoire des entreprises. Elle a sollicité la mise à disposition d'un local communal pour débiter son activité sur Picauville. L'ancienne classe de CM2 située à l'école des Garçons pourrait convenir à son activité. Après désencombrement, il pourrait lui être mis à disposition à compter du 1^{er} octobre 2022.

Après consultation de la Service de Gestion Comptable, la commune peut mettre à la disposition d'une entreprise un local pour lancer son activité mais pas au-delà d'un an. Un contrat de bail sera signé prévoyant qu'aucun loyer ne sera réclamé la première année au locataire mais que le remboursement des charges.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,
ACCEPTE de mettre à disposition le local demandé à titre gracieux pendant 1 an à Mme Aurélie LEMIERE-SIWELA pour son activité à compter du 1er octobre 2022
AUTORISE Madame le Maire ou son adjoint délégué à signer un contrat de bail aux conditions ci-dessus énoncées.

Vote du conseil Municipal					
Pour	18	Contre	0	Abstention	0

07-09-2022 : Demande subvention statues église Gourbesville

En complément de la subvention pour la polychromie, il est possible de demander également une subvention pour la restauration de 3 statues : la Vierge à l'Enfant, inscrite Monument historique, Sainte femme (sainte Anne), inscrite Monument historique et St Hermeland, classée Monument historique

Une consultation avait été lancée. 2 entreprises ont répondu. Suite à la réception des devis, une préférence va à celui de l'Atelier GIORDANI.

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de faire les demandes de subventions auprès de la DRAC et du Conseil Départemental : Le devis de l'entreprise est de 4 215 € HT

Plan de financement des subventions pour la partie restauration des statues :

Ressources	Montant	Pourcentage répartition
DRAC	843,00 €	20 %
Conseil Départemental	2 107,50 €	50%
Autofinancement	1 264,50€	30%
TOTAL	4 215,00 €	

Le Conseil Municipal à l'unanimité,
VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus
AUTORISE Madame le Maire ou son adjoint délégué à faire les demandes de subvention auprès de la DRAC et du Conseil Départemental de la Manche

Vote du conseil Municipal					
Pour	18	Contre	0	Abstention	0

08-09-2022 : Effacement de dette factures assainissement

Suite à un plan de surendettement, la Service de Gestion Comptable nous a transmis la liste de factures d'assainissement à mettre en non-valeur sur le budget 2020 et 2021 pour un montant total de 618,76 €.

Budget	Type	Nature	Numéro	Emission	Montant pièce	Solde TTC
16003	Article(s) de rôle		2-462	08/10/20	377,30 €	377,30 €
16003	Article(s) de rôle		1-498	16/06/21	241,46 €	241,46 €
					TOTAL	618,76 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité,
VALIDER l'effacement de la dette présentée ci-dessus
INSCRIRE la dépense de 618,76 € au compte 6542

Vote du conseil Municipal					
Pour	18	Contre	0	Abstention	0

09-09-2022 : Prolongation du contrat d'un saisonnier

2 saisonniers au service technique avaient été recrutés du 1er avril au 30 septembre 2022 pour le premier et du 1er juin au 30 septembre 2022 pour le second.

Les contrats des 2 saisonniers arrivent à échéance Le responsable du service technique souhaiterait que le contrat d'un des deux saisonniers soit prolongé d'un mois jusqu'au 31 octobre 2022. Le choix se porte sur le saisonnier qui n'a effectué que 5 mois.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,
ACCEPTER la prolongation du contrat à durée déterminée d'un saisonnier jusqu'au 31 octobre 2022

Vote du conseil Municipal					
Pour	18	Contre	0	Abstention	0

10-09-2022 : Création d'un poste d'adjoint technique

Suite à la démission d'un agent technique en août et au départ en retraite d'un agent technique en décembre, ces 2 postes à temps non complet ont été regroupés pour créer un poste de 29H/35H pour la gestion de la cité des personnes âgées, l'entretien et la gestion de la salle des fêtes des Moitiers en Bauplois, l'entretien des vestiaires du stade municipal et des parties communes de la maison médicale et la distribution de plis et documentations communales sur le secteur des Moitiers en Bauplois.

Il faut donc créer le poste d'adjoint technique avec ce nouveau temps de travail pour pouvoir recruter un agent à compter du 14 novembre 2022 pour permettre une période de tuilage avec la personne en place qui doit solder ses congés avant de partir à la retraite.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,
ACCEPTER créer un poste d'adjoint technique à temps non complet 29H/35H à compter du 14 novembre 2022

Vote du conseil Municipal					
Pour	18	Contre	0	Abstention	0

11-09-2022 : Demande prise en charge abonnement téléphonique de la psychologue scolaire RASED

La psychologue scolaire du RASED intervient sur plusieurs écoles. Elle a besoin d'une ligne téléphonique pour pouvoir être jointe par les enseignants et les familles. Depuis au moins 4 ans, la commune de Ste Mère Eglise a payé la carte SIM et l'abonnement mais cette année, la municipalité de Ste Mère a formulé le souhait que ce soit chaque année une commune différente du secteur qui lui rembourse ses frais. Cette année elle sollicite la commune de Picauville pour le paiement de son abonnement soit 4,99€ par mois.

La circonscription de Carentan nous a confirmé que les communes doivent attribuer un budget de fonctionnement aux psychologues scolaires au même titre que pour les enseignants.

Le Conseil Municipal à la majorité,

ACCEPTE de rembourser les frais de l'abonnement téléphonique à la psychologue scolaire RASED du secteur pour l'année scolaire 2022/2023

Vote du conseil Municipal					
Pour	7	Contre	0	Abstention	11

La présente liste a été légalement affichée le 22 septembre 2022

Le Maire
Marie-Hélène PERROTTE

